



Carte postale de propagande :
Des volontaires belges engagés dans les SS.

1930-1945 : du nationalisme au nazisme

Années noires en Belgique

Petit royaume enclavé et divisé, la Belgique n'en a pas moins une trajectoire singulière dans l'Histoire des totalitarismes au XXème siècle. Ce jeune Etat n'en finit pas de se mobiliser pour rester uni et indépendant, tout en étant tiraillé par des nationalismes puissants.

Les poursuites envers ceux qui ont collaboré avec les nazis y prennent une dimension symbolique et

Rex : une ascension éphémère mais symptomatique

Le **Rexisme** est l'homologue belge du fascisme en Italie, du phalangisme espagnol ou de la **Garde de Fer** en Roumanie.

Ce mouvement est fondé en 1930 par **Léon Degrelle**, journaliste au **Soir** et ami de **Hergé**. Son nom dérive de la doctrine de la droite catholique nationale belge, « *Christus Rex* » (« Christ est roi »). Son projet vise essentiellement à **abolir la démocratie** dans la perspective d'une « restauration morale » en Belgique.



Léon Degrelle reçu par Adolf Hitler, à Berlin.

En 1936, le mouvement Rex se présente en tant que parti aux élections législatives : **21 de ses membres**

deviennent députés à la Chambre des représentants. Deux ans plus tard, les élections communales marquent un net reflux de cette tendance. Dans la région francophone de **Wallonie**, **principal fief des rexistes**, il ne représente plus que 6 % des voix en 1939.

Mais après la seconde Guerre mondiale, de nombreux rexistes sont poursuivis et **condamnés pour leurs exactions commises sous l'Occupation**. Léon Degrelle, par exemple, s'est impliqué activement dans la collaboration militaire: il part combattre à l'Est sous l'uniforme des SS.

La traque des "Inciviques"

Neutre au déclenchement de la guerre, et alliée de la France et du Royaume-Uni, la Belgique choisit cependant de capituler lorsqu'elle est envahie par l'Allemagne en 1940. A la suite de cette décision du roi Léopold III, **divers mouvements encouragent le collaborationnisme**.

Il prend des formes différentes en Flandre et en Wallonie et suscite, à la **Libération**, une **vaste politique d'épuration**.

La législation d'exception belge s'applique avec une grande fermeté. Plus de 400 000 dossiers à charge sont constitués dans un premier temps. **57 000 Belges** sont effectivement poursuivis et pour la plupart, condamnés. Ils sont **surnommés « Inciviques »**, car déchus définitivement de certains de leurs droits. Parmi eux, 242 condamnés sont exécutés et 2 340 incarcérés à perpétuité.